

INTEXA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Rapport d'activité	page 2
Gouvernement d'entreprise	page 8
Rapport du président sur le contrôle interne	page 22
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne	page 30
Comptes sociaux	page 32
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 42
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	page 44

ACTIVITE DE LA SOCIETE

– Activité

Dans le groupe Casino depuis le 10 juillet 2008, par suite de l'acquisition par Casino, Guichard-Perrachon hors marché de 90,35 % du capital représentant 89,70 % des droits de vote, cette dernière a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les 97.651 actions Intexa non encore détenues par elle; en septembre 2008, Casino détenait 97,91 % du capital et 97,76 % des droits de vote.

Au cours de l'exercice écoulé la société a modifié sa dénomination sociale qui est désormais INTEXA et son objet social afin de permettre une diversification de son activité.

En 2009, la société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. A ce jour, son patrimoine est exclusivement constitué de trésorerie.

La société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

Depuis la clôture de l'exercice, aucun élément significatif n'est intervenu au sein de la société.

Perspectives

Le groupe Casino conserve la volonté de disposer d'une société cotée susceptible de devenir le réceptacle de projets de développement en cours d'étude par le groupe dans le domaine de l'environnement ou dans tout autre domaine immobilier ou commercial.

– Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'élève à 2.061.851,59 euros et les capitaux propres à 2.035.778,08 euros. Les actifs immobilisés sont à zéro suite à l'apport partiel de branche d'activité réalisé avec effet juridique au 1^{er} mai 2008. L'actif circulant s'élève à 2.061.851,59 euros (dont 2.041.551,99 euros correspondent à comptes sociétés apparentées).

Les dettes de la société s'élèvent à 26.073,51 euros réparties entre des dettes fournisseurs pour un montant de 19.136,00 et des dettes diverses pour un montant de 6.937,51 euros.

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

Décomposition de la dette fournisseurs 2009 selon les prérogatives de la loi LME

	De 1 à 30 jours avant échéance	De 31 à 60 jours avant échéance	De 61 à 90 jours avant échéance	Au-delà de 91 jours avant échéance	Echues	Total
<u>Dette fournisseurs et comptes rattachés</u>						<u>19 136</u>
<i>Collectif fournisseurs</i>						0
<i>Effets à payer fournisseurs</i>						0
<i>Factures non parvenues fournisseurs</i>						19 136
<u>Dette sur immobilisation et comptes rattachés</u>						<u>0</u>
<i>Collectif fournisseurs d'immobilisations</i>						0
<i>Effets à payer fournisseurs d'immobilisations</i>						0
<i>Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations</i>						0

Non applicable

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2009 s'établit à (34.061,08) euros contre (579.006,06) euros en 2008.

Le résultat financier est positif et s'élève à 25.795,59 euros contre (19.747,41) euros l'année précédente. Ce résultat correspond au produit d'intérêts sur les comptes courants d'associés

Le résultat courant avant impôts s'élève en conséquence à (8.265,49) euros contre (598.753,47) euros l'année précédente.

Il n'y a aucune charge somptuaire supportée par la société au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat exceptionnel est de zéro contre 2.241.678,52 euros en 2008 qui tenait compte de la cession de l'ensemble immobilier sis à Mably pour 2.475.745,05 euros.

Le résultat net s'élève à (8.265,49) euros contre un résultat bénéficiaire de 1.642.925,05 euros en 2008.

– Dividendes

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Filiales et participations

– Prises de participation et de contrôle en 2009

Depuis le 10 juillet 2008, la société ne détient aucune filiale et participation.

– Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec sa société mère et l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatent les conventions conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

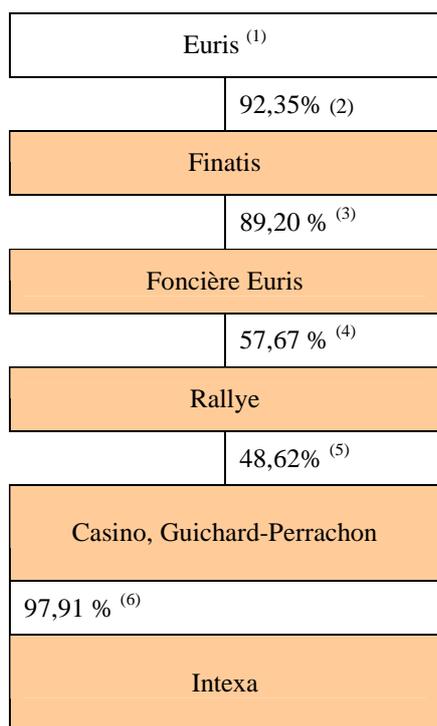
Capital et actionnariat

– Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2009 à 1.619.200 euros divisé en 1.012.000 actions ordinaires de 1,60 euro, entièrement libérées.

– Répartition du capital et des droits de vote

- Au 31 décembre 2009, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 1.012.700 attachés à 1.012.000 actions ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à 700 actions inscrites au nominatif.
Cette situation reste inchangée au 31 mars 2010.
- La société Intexa est contrôlée par la société Casino, Guichard-Perrachon elle-même contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 mars 2010, la position de la société au sein du groupe :



⁽¹⁾ La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

⁽²⁾ 92,55 % en droits de vote.

⁽³⁾ 91,99% des droits de vote.

⁽⁴⁾ 72,79 % en droits de vote.

⁽⁵⁾ 60,91% des droits de vote.

⁽⁶⁾ 97,84 % des droits de vote

Société cotée.

- A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la société.

Au 31 décembre 2009, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent plus de 97 % du capital et des droits de vote.

Au 31 mars 2010, cette situation reste inchangée.

Actionariat salarié

Aucun salarié de la société n'est actionnaire de la société, celle-ci n'ayant plus de personnel depuis le 1^{er} mai 2008.

Lors de l'assemblée générale du 21 juin 2007, les actionnaires de la société avaient été consultés sur une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'obligation de consultation triennale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, il y a lieu de proposer aux actionnaires, au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée ayant statué ce même projet de résolution, un nouveau projet d'augmentation de capital réservé aux salariés adhérents à un plan épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-20 du Code du travail, d'un montant maximum représentant 3 % du capital, soit 48.576 euros. Le conseil d'administration, serait autorisé, pour une durée de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de la société émises au profit des salariés adhérents d'un plan épargne entreprise Le droit préférentiel de souscription, des actionnaires sera supprimé en faveur des salariés.

Facteurs de Risques – Assurances

La gestion des risques propre à INTEXA s'intègre dans la politique de gestion des risques au sein du groupe Casino. Elle fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe.

Pour définir et mettre en œuvre les plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques, INTEXA bénéficie de l'assistance, au sein du groupe Casino, de la Direction de l'Audit interne Groupe ainsi que du Comité de Gestion des Risques (COGER) qui a intégré les attributions jusqu'alors dévolues à la Direction de la Prévention. La Direction de l'Audit interne Groupe a notamment pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe et de procéder à des préconisations pertinentes. La Direction du Contrôle Interne Groupe a pour mission de promouvoir la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant de répondre aux risques et enjeux liés aux activités du groupe. Le COGER, où siègent des représentants experts du Groupe et des consultants externes, a pour mission, d'une part de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité au sens large et de crise de toute nature au sein du Groupe Casino et notamment d'INTEXA et, d'autre part, plus spécifiquement, de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent le Groupe Casino et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

- Risques de marché

La société Intexa n'exerçant plus d'activité, la gestion du risque financier de la société n'est pas significative.

– Risques de taux

N'ayant souscrit aucun emprunt, l'exposition de la Société au risque de taux n'est pas significative.

- Risque de change

La Société est implantée uniquement en France et n'a donc pas de risque de change.

- Risques sur action

La société ne détient pas de ses propres actions.

Aucune autorisation relative au rachat d'actions par la société n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires. Le risque sur les titres de la société est nul.

- Risques liés à l'actionnaire majoritaire

Casino en sa qualité d'actionnaire majoritaire exerce une influence significative sur la Société et peut par ailleurs adopter seule toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et en Assemblée générale extraordinaire. Le Groupe Casino a donc la faculté de prendre seul des décisions de toute nature, dans le respect de l'intérêt social de la société.

- Risque de liquidité

Intexa n'a pas de risque de liquidité à court terme.

Dans le cadre de la Convention de Compte Courant et de Gestion de Trésorerie mise en place avec la société Casino, Guichard-Perrachon, Intexa pourrait utiliser ce compte pour financer une activité.

- **Risques sur les matières premières**

La société n'est pas soumise au risque sur les matières premières.

- **Risques crédit et/ou de contrepartie**

La société n'a pas de risque crédit et/ou de contrepartie.

- **Risques liés à l'activité de la société Intexa**

La société Intexa n'exerçant pas d'activité, il n'existe pas de risques dans ce domaine.

- **Risques opérationnels**

Sans activité, la société n'est pas soumise aux risques opérationnels.

- **Risques industriels et environnementaux**

Sans activité, la société n'est pas soumise aux risques industriels et environnementaux.

- **Risques juridiques**

La société n'exerçant aucune activité, elle n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. Elle reste toutefois soumise à la réglementation qui régit les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé.

Assurances et couverture des risques

N'exerçant aucune activité depuis le 1^{er} mai 2008, l'exposition de la société au regard des risques assurables est résiduelle.

En tant que filiale du groupe Casino, la société est intégrée dans les assurances de ce dernier. En cas d'exercice d'une activité, la société, bénéficierait des couvertures d'assurances souscrites par Casino, des synergies découlant de la mutualisation des risques au sein du Groupe et des garanties conformes à la destination finale de son patrimoine.

En qualité d'assuré additionnel au titre du programme assurances de Casino et en relation avec la politique assurance de ce dernier, les couvertures d'assurances de la société suivraient notamment les règles ci-après :

- **Auto assurance** : une rétention significative mais contrôlée de la sinistralité,
- **Risques principaux de dommages aux biens et responsabilité civile** : couverture par l'intermédiaire de polices « tous sauf » qui autorisent des couvertures plus larges dans les limites de l'offre des marchés d'assurance,
- **Prévention** : bénéfice des conseils des assureurs de Casino et respect des règles de prévention y attachées.

Données environnementales et sociales

La société n'ayant pas d'activité ni de personnel, il n'existe aucun impact environnemental et social à prendre en compte.

Délégation en cours de validité

Aucune délégation dans le domaine des augmentations de capital n'est en cours de validité.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, la société est restée attentive à la bonne application des principes fixés par le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

1. Composition du Conseil d'Administration

Votre conseil d'administration est composé de 4 administrateurs, à savoir :

- Monsieur Jacques EHRMANN : Président du conseil d'administration,
- CASINO, GUICHARD-PERRACHON : administrateur (représentant permanent : Monsieur Antoine Giscard d'Estaing à compter du 1^{er} avril 2009),
- MESSIDOR SNC : administrateur (Représentant permanent : Monsieur Yves DESJACQUES,
- GERMINAL SNC : administrateur (représentant permanent : Monsieur Hervé DAUDIN)

Monsieur Philippe ALARCON exerce les fonctions de directeur général (non administrateur) et assiste, à ce titre, aux réunions du Conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

- ***Monsieur Jacques EHRMANN, né le 13 février 1960, 50 ans***
Président du Conseil d'administration

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions Intexa détenues au 31 décembre 2009 : 1

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jacques Ehrmann a débuté sa carrière comme responsable régional du développement puis directeur du développement de Méridien SA. En 1989, il devient secrétaire général en charge des acquisitions, du développement et des affaires juridiques de la Société des Hôtels Méridien. Il rejoint Eurodisney en 1995 en qualité de directeur général de Disneyland Paris Imagineering. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme directeur du développement, du patrimoine et de la construction. En 2000, il devient directeur général de la division « Nouvelles activités ». Il dirige les activités immobilières et expansion de Casino depuis 2003 et assume également les fonctions de Président-Directeur général de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du Groupe Casino

- Directeur des activités immobilières et expansion de Casino, membre du Comité Exécutif Groupe ;
- Président-Directeur général de la société Mercialys (SIIC) ;
- Gérant non associé de KS Participation Métropole EURL ;
- Gérant non associé de KS Participation Réunion devenue Green Yellow Participations* ;
- Gérant non associé des sociétés Green Yellow Participations 3 EURL, Green Yellow Participations 4 EURL et Green Yellow Participations 5 EURL ;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Plouescadis SA (Directeur Général jusqu'au 27 janvier 2009) ;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de la société ProxiPierre SPPICAV ;
- Président de la SAS Hard Immo* ;
- Représentant permanent de Ksilicium, Présidente de Ksilicium Développement devenue Green Yellow Holding * ;

- Représentant permanent de Ksilicium Développement, Présidente de Ksilicium Finance Métropole et de Ksilicium Finance Réunion* ;
- Représentant permanent de Ksilicium Finance Métropole, gérante de Green Yellow Istres (ex Ksilicium Istres)*, Green Yellow Montpellier, Green Yellow Montauban, Green Yellow Albi, Green Yellow Nîmes, Green Yellow Bordeaux, Green Yellow Rodez, Green Yellow Castres, Green Yellow Ajaccio, Green Yellow Corte, Green Yellow Marseille, Green Yellow Carcassonne, Green Yellow Narbonne, Green Yellow Montelimar, Green Yellow Saint André de Cubzac* ;
- Représentant permanent de Ksilicium Finance Réunion, gérante de Green Yellow Jumbo Grand Large, Green Yellow Jumbo Mamoudzou, Green Yellow Jumbo Sainte Marie, Green Yellow Jumbo Savannah, Green Yellow Jumbo Saint André, Green Yellow Jumbo le Chaudron, Green Yellow Jumbo Score 400, Green Yellow Jumbo Saint Benoît, Green Yellow Jumbo le Port* ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Gérante de Casino Développement SNC ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Présidente de Green Yellow (ex KSILICIUM) SAS et Présidente de L'Immobilière Groupe Casino SAS ;
- Représentant permanent de Green Yellow (ex Ksilicium), Présidente des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 SAS, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3b SAS, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 SAS, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5 SAS ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3, Gérante des sociétés Green Yellow Carcassonne SNC, Green Yellow Hyères SNC, Green Yellow Marseille les Caillols SNC, Green Yellow Marseille Plan de Campagne SNC, Green Yellow Narbonne SNC, Green Yellow Marseille Barneoud SNC, Green Yellow Montélimar SNC, Green Yellow Marseille E SNC, Green Yellow Fréjus SNC ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4, Gérante des sociétés Green Yellow Albi SNC, Green Yellow Bordeaux SNC, Green Yellow Castres SNC, Green Yellow Corte SNC, Green Yellow Montauban SNC, Green Yellow Nîmes SNC, Green Yellow Rodez SNC, Green Yellow Valence Sud SNC, Green Yellow Montpellier SNC, Green Yellow Saint André de Cubzac SNC, Green Yellow Gassin SNC, Green Yellow Aix en Provence SNC, Green Yellow Arles SNC, Green Yellow Ajaccio SNC, Green Yellow Ajaccio Mezzavia SNC ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5, Gérante des sociétés Green Yellow Jumbo Grand Large SNC, Green Yellow Jumbo le Chaudron SNC, Green Yellow Agen SNC, Green Yellow Anglet SNC, Green Yellow Béziers SNC, Green Yellow Hyères Sud SNC, Green Yellow Toulouse Fenouillet SNC, Green Yellow Avignon Cap Sud SNC, Green Yellow Montpellier Celleneuve SNC, Green Yellow Gap SNC, Green Yellow Pau Lons SNC, Green Yellow Valence 2 SNC, Green Yellow Vals Près le Puy SNC, Green Yellow Canet en Roussillon SNC, Green Yellow Marseille Delprat SNC, Green Yellow Saint Chamas SNC, Green Yellow la Foux SNC, Green Yellow le Pradet SNC, Green Yellow Sauvian SNC, Green Yellow du Garosse SNC, Green Yellow Plaisance du Touch SNC, Green Yellow Entrepôts Réunion SNC, Green Yellow Plaisance du Touch 1 SNC ;
- Représentant permanent de L'Immobilière Groupe Casino, Gérante des sociétés Fructidor SNC et SNC Maud ;
- Représentant permanent de L'Immobilière Groupe Casino, Présidente des sociétés Opalodis SAS et Uranie SAS ;
- Représentant permanent de Mercialys, Présidente des sociétés Mercialys Gestion SAS et Mery 2 (ex MLD 3) SAS ;
- Représentant permanent de Plouescadis, Gérante des sociétés Chantecouriol SNC*, Dentelle SNC*, Géante Periaz SNC*, Agout SNC*, Vendolonne SNC*, Les Grandes Chaumes SCCV, SNC de Périaz, Seconde Periaz SCCV, Plaine de Lamolle SCCV, SCI Immo leard, SCCV du Chapeau Rouge, Clovis SCCV, Alcludia Nîmes SCCV, Alcludia Basso Combo SCCV, Alcludia Lons le Saunier SCCV, Alcludia Clermont Ferrand SCCV, Alcludia Fenouillet SCCV, Alcludia Salon SCCV, SCI Zac du Roubaud Saint-Jean, Alcludia Torcy SNC, Canerousse SNC, Alcludia Marseille Sainte-Anne SCCV, Alcludia Salvaza SCCV, Alcludia Arbent SCCV, Alcludia Frejus SCCV, Alcludia Davézieux SCCV, Alcludia Villenave

- d'Ornon SCCV, Alcudia Lannion SCCV, Alcudia Chalon SCCV, SCI Chatam, Alcudia Cubzac SCCV, Bobsleigh SCCV, Alcudia Firminy SCCV, SCCV de Cavernes, Alcudia Annemasse SCCV, Alcudia Boe SCCV, Pays Chaunois SCCV, Chafar 2 SCCV, Alcudia Montélimar SCCV, Alcudia Amilly SCCV, Chouans SCCV, Soderip Promotion SNC, Alcudia Loubet SCCV, SNC Alcudia Grans, SNC Alcudia Tarbes Laloubere, SCI Les Halles des Bords de Loire, SNC Alcudia Troyes Barberey, Parc des Salins SNC, SNC Alcudia Les Clairions, SNC Alcudia Auxerre, SNC Joutes de la Peyrade, SCI Caserne de Bonne, Semnoz A SNC, Semnoz B SNC, SEMnoz C SNC, SNC Alcudia Villefranche;
- Représentant permanent de Plouescadis, Présidente des sociétés SAS des Salins*, IGC Promotion SAS, Alcudia Promotion SAS, SAS Du Canal Du Midi (ex MLD1), SAS De Malaz, SAS de la Moitié, SAS du Champ Savoyard, SAS De La Grande Colline, SAS DE Saint Sulpice, SAS Des Grands Crus, SAS Cathédrale, Onagan Promotion SAS ;
 - Représentant permanent de SAS de la Grande Colline, co-gérante de la SCI PDP ;
 - Représentant permanent de la SNC Maud, Gérante des sociétés Menesterol Immo SNC, Adour Immo SNC ;
 - Représentant permanent de la SCI Proximmo, administrateur de la société AEW Immocommercial SPPICAV ;
 - Director des sociétés DTC Finance BV, DTC Development 1, DTC Development 2, DTC Development 3 (Pays Bas) ;
 - Director de la société BIG C (Thaïlande) ;
 - Principal Director de la société Servicios Cativen (Venezuela).

Hors du Groupe Casino

- Membre du Conseil de surveillance de la société Editions Lefebvre Sarrut ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Viveo Group* ;
- Mandataire au sein de Viveo EURL* ;
- Administrateur de Santoline SAS*.

(* mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Casino

- Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Immocio ;
- Gérant non associé de Casino Développement et Green Yellow Participations ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de Point Confort ;
- Président des sociétés IGC Promotion, Mercialys Gestion et Onagan Promotion ;
- Représentant permanent d'Asinco au Conseil d'administration de Financement Gestion Administration et Contrôle SA (FIGEAC) ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Présidente des sociétés IGC Promotion SAS et Théiadis SAS ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, Gérante des sociétés SCI du Buquet, SCI ZAC du Roubaud Saint-Jean, Agout SCCV, Géante Périaz SCCV, Chafar 2 SCCV, Dentelle SCCV, Clovis SCCV, Pays Chaunois SCCV, Chouans SCCV, Plaine de Lamolle SCCV, Seconde Périaz SCCV ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, Présidente des sociétés SAS des Salins, SAS des Grands Crus, Onagan Promotion SAS, SAS de Saint Sulpice et SAS Cathédrale ;
- Director des sociétés Geant International BV, Geant Fonciere BV, Bergsaar BV et Coboop BV.

Hors du Groupe Casino

- Director de la société Far Eastern Geant Co Ltd.

- **Société MESSIDOR SNC**
Société en nom collectif au capital de 7.500 €
Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne
351 601 745 R.C.S SAINT ETIENNE

Date de nomination : 10 juillet 2008
 Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2014
 Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

- administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Codim 2, Distridyn, Floreal, Fox, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarché, Minahouet, Monoprix, Ségisor, Viver,
- Gérant associé de la société Germinal SNC.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Alco Distribution, Cuersup, Lannilis Distribution, Plouescadis, Smilodon,
- membre du conseil de surveillance de surveillance de Cdiscount (du 21 mars 2008 au 29 septembre 2008).

Représentant permanent de la société MESSIDOR SNC au Conseil d'administration

Monsieur Yves Desjacques, né le 23 décembre 1967, 43 ans

(Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise en droit public (Paris II, 1990), d'un DEA Droit du travail et Relations sociales (Paris II, 1991) ainsi que d'un DESS Ressources Humaines – C.I.F.F.O.P. (Paris II, 1992), Monsieur Yves Desjacques débute sa carrière, en juin 1992, au sein de Commercial Union Assurances en qualité de chargé de missions Ressources Humaines. Il rejoint le groupe Generali Assurances en 1994 où il occupe successivement les fonctions de responsable des Ressources Humaines de La France Assurances (1994-1997), de Directeur de Generali Ressources Humaines (1997-2001) et de Directeur des Ressources Humaines des « Structures Communes du Groupe » (1998-2001). En octobre 2001, il rejoint le groupe où il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale. En octobre 2007, il intègre le groupe Casino en qualité de Directeur des Ressources Humaines Groupe, Membre du Comité exécutif. Il est, depuis 2007, Président du réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation.

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Casino

- Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino, membre du Comité exécutif ;
- Président de la société Catex,
- Président du conseil d'administration et administrateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Administrateur de la Fondation d'Entreprise Casino,
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, gérante de Campus Casino SNC ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino au Conseil d'administration de la société Mercialys.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors du groupe Casino

- Directeur général délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale du Groupe VEDIOR France ;
- Président de la société Advancers Executive ;
- Président de l'Institut Vedior pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Président de F.A.C. (Formation, Assistance, Conseil) ;
- Administrateur de Cap Secur Conseil ;
- Président de Vedior Accompagnement et Reclassement ;
- Administrateur de la Société Select TT (travail temporaire) ;
- Administrateur de la société Vedior Front RH ;
- Administrateur de la société RCL Emploi ;
- Administrateur de l'IREPS, de l'ARRCO et de l'AGIRC ;
- Membre du comité d'évaluation du contrat de progrès Etat/AFP 2006-2008 ;
- Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances.

• ***Société GERMINAL SNC***

Société en nom collectif au capital de 7.500 €

Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne

352 710 586 R.C.S SAINT ETIENNE

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2013

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cafige, Cdiscount, Cedif, Figeac, Floreal, Fox, Herna, Isoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarché, Minahouet, Orgecourt, Sibel, Sodigestion, Sofigep, Viver,
- Président des sociétés Olenydis SAS et Theiadis SAS.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

-administrateur des sociétés Alco Distribution, Cuersup, Lannilis Distribution, Patounor, Plouescadis, Segisor et Smilodon.

Représentant permanent de la société GERMINAL SNC au Conseil d'administration jusqu'au 22 avril 2010

Monsieur Hervé Daudin, né le 12 mai 1967, 42 ans

(Directeur des activités Marchandises et Flux du groupe Casino)

Ancien élève de l'école normale supérieure (Ulm, Sciences), agrégé de sciences physiques, docteur en économie, ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées, ancien de la direction du Trésor (1995-1999) et ancien conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1999-2002). Entré chez Groupe Euris (holding de contrôle du groupe Casino) en 2002, il a rejoint le groupe Casino en 2003 comme directeur de la stratégie et du plan, avant de prendre, à partir de 2005, diverses fonctions dans la gestion des flux (SI, logistique, supply chain). Il est désormais directeur des activités Marchandises et Flux, Président du conseil d'administration de Cdiscount et membre du comité exécutif

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- Président du conseil d'administration de la société Cdiscount,
- Directeur général, membre du Directoire de la société Distribution Casino France,
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, société président des sociétés Easydis, Casino Informatique Technology, EMC Distribution,
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, société Gérant de la société Comacas,
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France, société administrateur des sociétés Codim 2 et Sofigep
- Membre du Comité de direction de la société Dunhumby France.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Easydis, Casino Informatique Technology,
- Président du conseil de surveillance de Cdiscount,
- Administrateur de la société Sofigep,
- Gérant non associé de la société Comacas

- **Société CASINO, GUICHARD-PERRACHON,
Société anonyme au capital de 168 852 310,11 euros
Siège social : 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Etienne
N° d'identification : 554 501 171 RCS Saint-Etienne**

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2009 : 990.845

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Casino

- Présidente des sociétés Casino Entreprise, Casino Services, La Forézienne de Participation (ancienne dénomination Clérodon), Casino Information Technology, Casino International, E.M.C. Distribution, Easydis, GreenYellow (ancienne dénomination Ksilicium), l'Immobilière Groupe Casino, Lannilis Distribution (jusqu'au 19 janvier 2010), Patanoc, SCAF, Sodemad,
- Gérante associée de Comacas, Casino Développement SNC, de Campus Casino SNC, Messidor SNC, Samoth, Thor SNC et Zinoka ;
- Administrateur des sociétés Mercialys (SIIC), Monoprix, Banque du Groupe Casino, Codim 2, Proxipierre et Ségisor ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Geimex (jusqu'en décembre 2009).

Hors Groupe Casino

- Administrateur de la société Loire Tele SAEML

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Casino

- Présidente de la société Capédis, IGC Promotion et Theiadis;
- Administrateur des sociétés Smilodon et Sémalp.

Représentant permanent de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON au conseil d'administration

Monsieur Antoine Giscard d'Estaing (depuis le 21 avril 2009) né le 5 janvier 1961, 49 ans
(Directeur Administratif du Groupe Casino).

Biographie

Diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, après 4 années à l'Inspection des Finances, Monsieur Antoine Giscard d'Estaing entre en 1990 au sein du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux où il exerce notamment les fonctions de Directeur Financier. En 2000, il rejoint le groupe Schneider Electric comme Directeur Général Finances, Contrôle de Gestion et Juridique, puis le groupe Danone en 2005 en qualité de Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'information et de Secrétaire Général à partir de 2007. Associé de la société Bain & Company depuis 2008, il a rejoint le Groupe Casino en avril 2009 en qualité de Directeur Financier, membre du Comité Exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Casino

- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif du groupe Casino ;
- Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque du Groupe Casino SA ;
- Président de la société Casino Restauration SAS ;
- Vice-président et administrateur de l'association loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Représentant permanent de la société Casino Restauration, Présidente de Restauration Collective Casino SAS ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur de la société INTEXA SA ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC, administrateur de la société Monoprix SA ;
- Directeur de la société CBD (Brésil).

Hors du groupe Casino

- Administrateur de NRJ Group SA.

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)***

Hors du groupe Casino

- Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'information, Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif du Groupe Danone ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Cie Gervais Danone ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué de General Biscuits ;
- Associé de la société Bain & Company ;
- Membre du collège de l'AMF.

Monsieur Michel Favre jusqu'au 31 mars 2009 (date à laquelle Monsieur FAVRE a quitté sa fonction) né le 22 novembre 1958, 52 ans (Directeur Administratif et Financier du Groupe Casino).

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (1982), Monsieur Michel Favre a débuté sa carrière au Crédit Industriel et Commercial puis aux Banques Populaires. Il a occupé, entre 1986 et 2001, les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général de différentes divisions et branches du groupe Valéo. Il a rejoint ensuite le groupe Altadis en qualité de Directeur Financier Groupe, membre du Comité de Direction jusqu'en septembre 2006, date à laquelle il est engagé en qualité de Directeur Administratif et Financier du Groupe Casino, membre du Comité Exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 jusqu'au 31 mars 2009

Au sein du groupe Casino

- Directeur Administratif et Financier et membre du Comité Exécutif du groupe Casino ;
- Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque du Groupe Casino ;
- Président de la société Casino Restauration SAS ;
- Président de la société Restauration Collective Casino (R2C) SAS ;
- Administrateur de l'association loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Directeur de la société CBD (Brésil).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors du groupe Casino

- Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction du groupe Altadis.

***Monsieur Philippe ALARCON, né le 22 mars 1958, 52 ans
Directeur général***

Date de nomination : 28 août 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : néant

Biographie

Diplômé en comptabilité, Monsieur Philippe ALARCON intègre le groupe Casino en 1983 où il occupe différentes fonctions comptables, financières et de contrôle de gestion. En 1985, il devient directeur financier de la société SABIM, pôle industrielle du groupe dédiée à la viande. Il participe ensuite à l'intégration des groupes La Ruche Méridionale et Rallye au sein de Casino, puis devient successivement Directeur administratif et financier des réseaux Supermarché et Restauration.

De 1998 à 2005, il est directeur administratif et financier des activités retail et immobilière du groupe en Pologne. Depuis 2005, il assure la fonction de Directeur Général Délégué de la société L'Immobilière Groupe Casino tout en conservant la direction de la société Mayland, filiale de promotion immobilière en Pologne.

Autres mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Casino

- Président du conseil d'administration de Viveris Odyssée SPPICAV,
- administrateur de la société Plouescadis,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, administrateur des sociétés Proxipierre, AEW Immocommercial,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, gérant des sociétés SCI Immobilière de Fresnes et SCI Cogibri 1,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, président des sociétés Casiband et IGC Services.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Casiband et IGC Services,
- Gérant non associé des sociétés SCI Immobilière de Fresnes et Cogibri 1,
- Directeur Général délégué de la société L'Immobilière Groupe Casino,
- Co-gérant de la société SCI Opéra,
- Membre du comité stratégique de la société Pommerin.

2. - Direction générale

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration du 10 juillet 2008. Le directeur général est nommé pour 3 ans. Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du conseil d'administration. Monsieur Philippe ALARCON a été désigné en qualité de nouveau directeur général par le conseil d'administration en date du 28 août 2008 en remplacement de Monsieur De PALMAS, qui a assuré cette fonction du 10 juillet 2008 au 28 août 2008, date à laquelle il a démissionné. Monsieur ALARCON a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 9 juillet 2011.

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

3 – Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle CASINO, GUICHARD PERRACHON a pris le contrôle de la société INTEXA, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

Par ailleurs, le société ne contrôlant aucune société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, en conséquence, aucune rémunération n'a été perçue à ce titre par les dirigeants et mandataires sociaux. Toutefois, les dirigeants et mandataires sociaux de la société perçoivent des rémunérations et avantages de toute nature de la société Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire majoritaire et de ses filiales ainsi qu'il est défini ci-dessous :

Tableau synthétique des rémunérations des dirigeants

(Rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec les mandats et ou fonctions par la société Casino, Guichard-Perrachon et les filiales qu'elle contrôle)

Jacques Ehrmann, Président du Conseil d'administration	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	896 212,00 €	900 311,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice(2)	238 683,70 €	Néant
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (3)	318 447,28 €	444 340,00 €
Total	1 453 342,98 €	1 344 651,00 €

(1) Il s'agit des rémunérations attribuées et versées par la société Mercialys au titre du mandat de Président-Directeur général de M. Ehrmann et par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de sa fonction de directeur des activités immobilières et expansion du groupe, salarié de Casino, Guichard-Perrachon.

(2) Monsieur Ehrmann est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat et d'actions gratuites des sociétés Mercialys et Casino, Guichard-Perrachon. Les options de souscription sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

(3) L'acquisition définitive par le bénéficiaire des actions gratuites est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de critères de performance de l'entreprise. Les actions gratuites sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

Philippe Alarcon, Directeur général	Exercice 2008	Exercice 2009
- Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	267 630,80 €	309 676,00 €
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice(2)	34 025,00 €	0,00 €
- Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (3)	126 585,00 €	72 461,00 €
Total	428 240,80 €	382 137,00 €

(1) Il s'agit des rémunérations attribuées par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de la fonction de Directeur général délégué de l'Immobilier Groupe Casino de Monsieur Philippe Alarcon.

(2) Monsieur Alarcon est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat et d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon. Les options de souscription sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

(3) L'acquisition définitive par le bénéficiaire des actions gratuites est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de critères de performance de l'entreprise. Les actions gratuites sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

La société Intexa n'a versé à Monsieur Philippe Alarcon aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours et au titre des exercices 2008 et 2009 :

(en euros)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Rémunération des autres mandataires sociaux

Les autres mandataires sociaux ont perçu au titre de différentes sociétés du groupe Casino des rémunérations et autres avantages sociaux, à savoir :

- des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des Comités de la société Mercialys ainsi que les rémunérations versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en leur qualité de salarié du groupe Casino

	Jetons de présence et rémunérations versés			
	en 2008		en 2009	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations
Yves Desjacques	3 387 €	310 212 €	11 071 €	507 052 €
Hervé Daudin	-	352 458 €	-	437 333 €
Michel Favre *	13 900 €	639 209 €	14 286 €	529 317 €
Antoine Giscard d'Estaing	-	-	-	333 914 €

	Jetons de présence versés en 2010			
	Administrateurs		Comités	
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable
Yves Desjacques	2 500 €	4 286 €	2 000 €	3 000 €
Hervé Daudin	-	-	-	-
Michel Favre*	616 €	1 429 €	493 €	3 667 €
Antoine Giscard d'Estaing *	1 849 €	3 571 €	1 479 €	1 833 €

(1) Il s'agit de montant brut des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société Casino, Guichard-Perrachon ou les sociétés qu'elle contrôle.

* Monsieur Antoine Giscard d'ESTAING a été désigné en qualité de représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon à compter du 6 avril 2009 en remplacement de Monsieur Michel FAVRE, démissionnaire depuis le 31 mars 2009. La partie fixe a été déterminée prorata temporis à compter de l'entrée en fonction ou de la démission.

4 – Opérations des dirigeants et des personnes liées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du règlement Général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société au cours de l'exercice 2009.

5 – Commissaires aux comptes

La société INTEXA a deux co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- **Ernst & Young Audit** (Associé signataire : Jean Luc DESPLAT depuis l'exercice 2008)
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

Ce commissaire aux comptes est aussi co-commissaire aux comptes titulaire de la société contrôlant INTEXA.

- **Cabinet Gaillard Neyret & Associés** (Associé signataire : Isabelle BONNET depuis l'exercice 2007)
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
Date du premier mandat : AGO du 24 mai 2004

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex (suppléant d'Ernst & Young Audit)

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

Monsieur Stéphane VALANTIN (suppléant du cabinet Gaillard Neyret & Associés)

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
Date du premier mandat : AGO du 21 juin 2007

Les mandats du Cabinet Gaillard Neyret & Associés représenté par Madame Isabelle BONNET, co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane VALANTIN, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2009, il ne sera pas procédé au renouvellement de leur mandat. En effet, la société ne publie pas de comptes consolidés.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts ^(a) : 31/12/2009 et 31/12/2008

	Ernst & Young Audit				Cabinet Gaillard Neyret & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)	7.000,00	12.000,00	100 %	100 %	6.142,48	1.400,00	100 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes ^(c)	néant	néant			néant	néant		
Sous-total	7.000,00	12.000,00	100 %	100 %	6.142,48	1.400,00	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(d)	néant	néant			néant	néant		
Sous-total	néant	néant			néant	néant		
Total	7.000,00	12.000,00	100 %	100 %	1.400,00	1.400,00		100 %

- (a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
- (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.
- (c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
 – par les Commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie,
 – par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.
- (d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

TABLEAU RESULT AT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Natures et rubriques	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200
Nbre d'actions émises	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000
Résultat global des opérations effectives (en euros)					
Chiffre d'affaires HT	0	739 581	2 531 477	4 529 214	9 140 713
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	- 8 265	1 805 698	-685 212	-541 460	-1 288 595
Impôt sur les bénéfices	0	0	15 000	22 500	-101 847
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	- 8 265	1 642 925	-783 297	-1 128 082	-1 932 427
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Résultat par action (en Euro)					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	2	-1	-1	-1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	2	-1	-1	-2
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice		15	15	13	47
Montant de la masse salariale		149 231	487 046	802 953	1 385 838
Cotisations sociales et avantages sociaux		62 383	201 418	331 507	513 071

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de Commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - Code de gouvernement d'entreprise

Dans la continuité de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 a décidé d'adhérer aux nouvelles recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

II - Conseil d'Administration

1. Composition du Conseil d'Administration

La composition du conseil d'administration est présentée dans la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion.

Votre conseil d'administration est composé depuis le 10 juillet 2008 de 5 représentants du groupe Casino compte tenu de la situation de contrôle de la société par la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON à hauteur de plus de 97 % du capital et de l'absence d'activité commerciale depuis le 10 juillet 2008.

Par ailleurs, la société INTEXA appartient au groupe Casino qui veille à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise par ses filiales cotées opérationnelles.

2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi et les statuts de la société.

□ **Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration**

Les fonctions précédemment unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2008 : Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du Conseil d'administration. Monsieur Alexandre de Palmas a assuré la fonction de Directeur général du 10 juillet 2008 au 28 août 2008 puis Monsieur Philippe ALARCON a été désigné par le Conseil d'administration du 28 août 2008 en qualité de nouveau directeur général en remplacement de son prédécesseur démissionnaire.

Le directeur général est nommé pour 3 ans

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont définis par la loi et les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur de la société qui permet la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Aucun comité n'a été mis en place au sein du conseil.

□ **Attributions et missions du Conseil d'administration et de son Président**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il fixe, le cas échéant, les rémunérations des dirigeants.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

A cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

□ **Activité du Conseil d'administration**

En 2009, le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois.

- Le 21 avril 2009 : il a arrêté les comptes 2008, les différents rapports et résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 25 juin 2009
- Le 25 août 2009 : il a arrêté les comptes au 30 juin 2009 et établi le rapport d'activité semestrielle de la société.

☐ Comités techniques

Le Conseil d'administration n'est assisté d'aucun comité technique.

☐ Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle la CASINO, GUICHARD PERRACHON détient plus de 90 % du capital de la société, le président du conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

Ils sont toutefois attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ou des sociétés qu'elle contrôle.

☐ Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil.

Informations privilégiées

En application des dispositions visées par les articles L.621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiés, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 7.0 et suivants des statuts de la Société.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société est indiquée dans le rapport de gestion.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires

dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 3.0.1, 3.0.2, 3.0.4 c) et 7.0.1. des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits dans les statuts.

Aucun accord susceptible d'être modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle n'a été conclu par la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La société INTEXA, filiale détenue majoritairement par le Groupe Casino, externalise ses services administratifs, juridiques, financiers et informatiques auprès du Groupe Casino depuis sa prise de contrôle. Le dispositif de contrôle interne applicable à INTEXA est donc le dispositif de contrôle interne du Groupe Casino, piloté pour ce qui la concerne, par la société INTEXA. Il s'inspire du cadre de référence du contrôle interne de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), lequel s'appuie, entre autres référentiels, sur le cadre de référence du COSO (Committee of Sponsoring Organizations) notamment au niveau des composantes du dispositif de Contrôle Interne.

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté en des entretiens auprès des services du Groupe Casino concernés par la gestion d'INTEXA.

Le présent rapport a été présenté, pour examen et avis, à la Direction Générale d'INTEXA, et soumis, conformément à la loi portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit Communautaire du 3 juillet 2008, pour approbation au Conseil d'Administration d'INTEXA.

1- INTRODUCTION

1.1- Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein d'INTEXA, un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la société lui permettant de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il vise également à prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la société qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs.

Il vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

L'objectif d'assurer l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale n'est pas applicable à la société INTEXA dans la mesure où, la société n'ayant pas eu d'activité en 2009, aucun objectif n'a été fixé par la Direction Générale.

1.2- Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

2- COMPOSANTES DU CONTROLE INTERNE DE LA SOCIETE INTEXA

2.1- Préalables au contrôle interne

Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Le Groupe Casino s'efforce de diffuser des valeurs d'éthique et d'intégrité au sein de son organisation.

2.2- Organisation

2.2.1- Les acteurs du contrôle interne

Les collaborateurs, l'encadrement et les responsables opérationnels du Groupe Casino impliqués dans les activités sous-traitées pour le compte d'INTEXA ont pour mission de faire fonctionner le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui leur ont été assignés.

La Direction Générale d'INTEXA a la charge de définir, d'impulser la mise en œuvre et de surveiller le dispositif de contrôle interne afin qu'il soit le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Le Conseil d'Administration d'INTEXA est informé des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne par la Direction Générale d'INTEXA. Il peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

2.2.2- Responsabilités et pouvoirs

Chaque société prestataire de services pour la société INTEXA a pour responsabilité d'organiser sa structure et ses fonctions afin que la séparation des fonctions soit respectée.

2.2.3- Systèmes d'information

La société INTEXA utilise un logiciel comptable intégré et sous-traite sa gestion informatique auprès du Groupe Casino, lequel s'appuie sur l'utilisation de standards et référentiels de la profession informatique (COBIT V4, ITIL V3, ISO 27000). Ceux-ci visent à s'assurer que les systèmes d'information sont adaptés aux objectifs actuels de l'organisation. Ils doivent répondre à des problématiques telles que la sécurité physique et logique des systèmes en place ou la conservation des informations stockées.

2.2.4- Procédures et modes opératoires, contenus et modes de diffusion

Les sociétés prestataires de services d'INTEXA s'appuient sur les procédures de contrôle interne existantes pour les processus significatifs du Groupe Casino. Elles décrivent l'objectif de ces processus, les services et activités concernés, les principes à respecter. Ces procédures sont diffusées sur le site Intranet du Groupe Casino.

2.3- Diffusion interne d'informations

L'encadrement des sociétés du Groupe Casino prestataires de services pour INTEXA, est en charge du choix et de l'évaluation de la pertinence des informations relatives à INTEXA destinées à être diffusées auprès des divers interlocuteurs concernés. Il doit faire circuler toute information utile aux collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et, à la hiérarchie, les informations utiles à la prise de décision.

Les systèmes d'information, sites Intranet, bases de données et autres modes de communication qui existent dans le Groupe Casino permettent de faire circuler l'information relative à INTEXA dans des délais prévus pour permettre une réaction appropriée de la part des acteurs concernés.

2.4- Recensement, analyse et gestion des risques

Les aspects relatifs à la gestion des risques de l'entité sont traités dans la partie 3.2.1 du présent rapport.

2.5- Activités de contrôle

2.5.1- Conformité aux lois et règlements

La société INTEXA s'appuie sur la Direction Juridique du Groupe Casino pour assurer ses affaires juridiques.

– Organisation

Le Directeur Juridique du Groupe Casino, rattaché à sa Direction Générale, supervise des juristes, dont le périmètre d'intervention couvre les activités de la société INTEXA.

Le Droit fiscal relève d'une Direction rattachée à la Direction Financière du Groupe Casino.

La Direction Juridique du Groupe Casino utilise, pour le compte d'INTEXA, des procédures destinées à assurer la conformité de ses activités aux lois et règlements.

– Connaissance des règles applicables

La veille juridique assurée par la Direction Juridique du Groupe Casino sert également de référence pour les activités d'INTEXA. Les juristes du Groupe Casino peuvent se faire assister, le cas échéant, par des cabinets externes.

– Transcription et transmission des règles

Les juristes ont pour mission de transcrire les règles juridiques applicables à la société INTEXA et les modifications qui leur sont apportées. Ils établissent des consultations, des procédures-type ou des notes d'informations qui sont transmises aux responsables opérationnels en vue de s'assurer que les obligations légales et réglementaires sont correctement prises en compte.

– Contrôle de la conformité des activités aux règles

La Direction Juridique du Groupe Casino a en charge le suivi de la société INTEXA et doit s'assurer de la conformité des opérations aux lois et règlements en vigueur.

2.5.2- Bon fonctionnement des processus internes notamment concourant à la sauvegarde des actifs

La société INTEXA s'appuie sur la Direction de la Gestion Financière du Groupe Casino pour assurer la gestion de sa trésorerie conformément aux procédures en vigueur dans cette direction.

2.6- Surveillance

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'autorité de la Direction Générale d'INTEXA, qui se tient régulièrement informée des dysfonctionnements éventuels du dispositif de contrôle interne, de l'adéquation de ce dernier aux activités et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

L'encadrement des sociétés du Groupe Casino, prestataires de services pour le compte d'INTEXA, joue également au quotidien, un rôle de supervision permanente de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne.

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne applicables à INTEXA, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent Rapport du Président sur les Procédures de Contrôle Interne et de Gestion des Risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit Externe.

3- LE CONTRÔLE INTERNE RELATIF A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

La société INTEXA s'appuie sur la Direction Financière du Groupe Casino pour assurer la production de ses informations comptables et financières.

Le contrôle interne comptable et financier mis en place par la Direction Financière du Groupe Casino vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

3.1- Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Les aspects relatifs au rôle de la Direction Générale et au rôle du Conseil d'Administration, dans le processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, ont été traités dans la partie 2.2.1 du présent rapport.

3.1.1- Organisation générale

La Direction Comptabilité – Gestion du Groupe Casino prend en charge l'élaboration de l'information comptable et financière publiée pour le compte d'INTEXA.

Le Conseil d'Administration procède à un examen des comptes annuels et semestriels et prend connaissance des conclusions des Commissaires aux comptes relatifs à leurs travaux, afin de s'assurer :

- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues.

3.1.2- Application et maîtrise des règles comptables

Le dispositif mis en place vise à assurer que les normes appliquées correspondent à la réglementation en vigueur et qu'elles sont accessibles par toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des données comptables et financières.

Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable et de la fiscalité pouvant impacter les normes comptables de la société.

3.1.3- Outils

Les aspects relatifs aux systèmes d'information ont été traités dans la partie 2.2.3 du présent rapport.

3.2- Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

3.2.1- Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La Direction Générale d'INTEXA a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée, au travers du pilotage des activités sous-traitées, afin de mettre en œuvre la séparation des tâches, mais également de positionner des activités de contrôle adaptées au niveau de risque.

3.2.2- Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable publiée

– Processus d'élaboration et de consolidation des informations financières et comptables

Les processus de production comptable et d'arrêté des comptes sont organisés en vue d'assurer la qualité de l'information financière et comptable publiée.

Le système garantit la cohérence des données grâce à des contrôles automatiques.

Conformément aux dispositions légales, la société INTEXA dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

– Processus de gestion de l'information financière externe

La Direction Juridique du Groupe Casino veille au respect des lois et règlements concernant la publication des informations comptables et financières relatives à INTEXA, ainsi que des recommandations de l'AMF.

CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES

10, avenue de Lyon
B.P. 84
42302 Roanne Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Intexa
(Anciennement International Textiles Associés – Intexa)

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Intexa

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Intexa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Roanne et Lyon, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet GAILLARD NEYRET & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle BONNET

Jean-Luc DESPLAT

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT

en euros	notes	2009	2008
Chiffre d'Affaires, hors taxes	1	0,00	739 580,85
Production stockée		0,00	-312 252,89
Frais de personnel	2	0,00	-211 613,44
Autres produits et charges d'exploitation	3	-34 061,08	-840 832,02
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4	0,00	46 111,44
Résultat d'exploitation		-34 061,08	-579 006,06
Résultat financier	5	25 795,59	-19 747,41
Résultat courant avant impôts et participation		-8 265,49	-598 753,47
Participation des salariés		0,00	0,00
Impôts	6	0,00	0,00
Résultat courant après impôts et participation		-8 265,49	-598 753,47
Résultat exceptionnel	7	0,00	2 241 678,52
Résultat net		-8 265,49	1 642 925,05

BILAN ACTIF

en euros	notes	2009	2008
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
Amortissements et Dépréciations			0,00
		0,00	0,00
Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Amortissements et Dépréciations			0,00
		0,00	0,00
Immobilisations financières (a)		0,00	0,00
Dépréciations			0,00
		0,00	0,00
Total de l'actif immobilisé		0,00	0,00
Actif circulant			
Stocks		0,00	0,00
Créances clients et autres débiteurs (b)	8	2 061 791,59	2 048 679,68
Disponibilités		60,00	18 281,08
Total de l'actif circulant		2 061 851,59	2 066 960,76
Comptes de régularisations et assimilés (b)		0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		2 061 851,59	2 066 960,76
(a) dont prêts à moins d'un an		0,00	0,00
(b) dont à plus d'un an		0,00	0,00

BILAN PASSIF

en euros	notes	2009	2008
Capitaux propres	9	2 035 778,08	2 044 043,57
Provisions		0,00	0,00
Dettes financières		0,00	0,00
Dettes fournisseurs	10	19 136,00	14 352,00
Dettes fiscales et sociales	10		0,00
Autres dettes	10	6 937,51	8 565,19
Dettes (a)		26 073,51	22 917,19
Comptes de régularisations et assimilés (a)			0,00
TOTAL DU PASSIF		2 061 851,59	2 066 960,76
(a) dont à moins d'un an		26 073,51	22 917,19
dont entre un et cinq ans		0,00	0,00
dont à plus de cinq ans		0,00	0,00

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - Généralités -

Aucun fait significatif n'est intervenu sur l'exercice.

II - Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre, à l'exception des changements de méthode décrits ci-dessous :

A - Créances et Dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

B - Résultat courant :

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

C - Résultat exceptionnel :

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

III - COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

en euros	2009	2008
Vente de marchandises	0,00	49 025,00
Production vendue de biens	0,00	674 916,12
Production vendue de services	0,00	15 639,73
Total	0,00	739 580,85

NOTE 2 - FRAIS DE PERSONNEL

en euros	2009	2008
Salaires et traitements	0,00	149 230,80
Charges sociales	0,00	62 382,64
Intéressement		
Total	0,00	211 613,44

NOTE 3 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en euros	2009	2008
Achats matières premières	0,00	268 758,21
variation de stock	0,00	53 051,25
Autres achats et charges externes	34 280,08	470 392,30
Impôts, taxes et versements assimilés	781,00	47 829,52
Autres produits et charges	0,00	800,74
Total	35 061,08	840 832,02

NOTE 4 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

en euros		2009	2008
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
sur immobilisations		0,00	-5 562,46
sur actifs circulants		0,00	51 673,90
	Total	0,00	46 111,44

NOTE 5 - RESULTAT FINANCIER

en euros	2009	2008
intérêts et autres produits financiers	25 795,59	31 654,21
intérêts et autres charges financières		-51 401,62
Produits financiers nets	25 795,59	-19 747,41
Produits financiers de participation	0,00	0,00
Total	25 795,59	-19 747,41

Le résultat financier correspond au produit d'intérêts sur les comptes courants d'associés.

NOTE 6 - CHARGE D'IMPOT

en euros	2009	2008
Résultat courant	-8 265,49	-598 753,47
Participation des salariés	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	0,00	2 241 678,52
Résultat avant impôts	-8 265,49	1 642 925,05
Impôt sur le résultat courant (après participation)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,00	0,00
Charge d'impôt	0,00	0,00
Résultat net	-8 265,49	1 642 925,05

NOTE 7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS

en euros	2009	2008
Résultat de cessions d'immobilisations	0,00	2 475 745,05
Résultat de cession d'actifs	0,00	2 475 745,05
Dotations / reprises de provisions	0,00	-208 884,71
Autres charges et produits exceptionnels	0,00	-25 181,82
Résultat autre que cession d'actifs	0,00	-234 066,53
Impôts	0,00	0,00
Résultat exceptionnel net d'impôts	0,00	2 241 678,52

NOTE 8 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Décomposition

en euros	2009	< 1 an	> 1 an	2008
Créances clients et comptes rattachés				
Dépréciations				
Net	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances d'exploitation	20 239,60			13 781,73
Dépréciations				
Net	20 239,60	20 239,60	0,00	13 781,73
Sociétés apparentées	2 041 551,99	2 041 551,99		2 034 897,95
Dépréciations				
Net	2 041 551,99	2 041 551,99	0,00	2 034 897,95
Créances diverses				
Dépréciations				
Net	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances clients et autres débiteurs en net	2 061 791,59	2 061 791,59	0,00	2 048 679,68

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO GUICHARD PERRACHON SA vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES

a. Ventilation avant et après répartition

en euros	2009	2008
Capital	1 619 200,00	1 619 200,00
Primes		
Réserve légale		
- avant répartition	108 422,80	108 422,80
- après répartition	108 422,80	108 422,80
Autres Réserves	1 458 115,13	1 458 115,13
Report à nouveau		
- avant répartition	-1 141 694,36	-2 784 619,41
- après répartition	-1 149 959,85	-1 141 694,36
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	-8 265,49	1 642 925,05
- après répartition	0,00	0,00
Provisions règlementées	0,00	0,00
Capitaux propres		
- avant répartition	2 035 778,08	2 044 043,57
- après répartition	2 035 778,08	2 044 043,57

b. Evolution des capitaux propres

en euros	2009	2008
Au 1er janvier	2 044 043,57	401 118,52
Résultat de l'exercice	-8 265,49	1 642 925,05
Report à nouveau		0,00
Distribution au titre de N-1		0,00
Augmentation de capital, fusion, prime d'émission,		0,00
Provisions règlementées		0,00
Au 31 Décembre	2 035 778,08	2 044 043,57

Le Capital social est composé de 1 012 000 actions au nominal de 1.6 €, détenu à 97.91% par Casim Guichard Perrachon.

NOTE 10 - DETTES

Le détail du poste « Dettes » est le suivant :

en euros	2009	Degré d'exigibilité			2008
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Dettes sur immobilisations					
Dettes fournisseurs	19 136,00	19 136,00			14 352,00
Dettes fiscales et sociales					0,00
Sociétés apparentées	0,00	0,00			1 627,68
Dettes diverses	6 937,51	6 937,51			6 937,51
Dettes	26 073,51	26 073,51	0,00	0,00	22 917,19

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 19 136€.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de la levée d'option par notre société du contrat de crédit bail immobilier suivant acte d'acquisition du 4 avril 2008, la société INTEXA est susceptible de rembourser à première demande à la société de crédit bail le reversement éventuel du solde des subventions imputées sur le prix de la levée d'option.

Le risque est estimée à 50 % du solde des subventions imputé soit 73 876 €.

NOTE 12- CONSOLIDATION

Identité de la Société Consolidante

CASINO GUICHARD PERRACHON SA

Société anonyme à Conseil d'Administration

1 Esplanade de France

42000 SAINT ETIENNE CEDEX 2

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES

10, avenue de Lyon
B.P. 84
42302 Roanne Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Intexa

(Anciennement International Textiles Associés – Intexa)

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Intexa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Roanne et Lyon, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Bonnet

Jean-Luc Desplat

Attestation du responsable du rapport financier annuel – exercice 2009

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Saint-Etienne le 30 avril 2010

Philippe ALARCON
Directeur général